

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Revue de littérature

La valeur économique des paysages confirmée

Beaupré, le 9 octobre 2019 — Protéger et valoriser les paysages est payant pour l'ensemble de la collectivité confirme la revue de littérature menée par des chercheurs de l'Université Laval dans le cadre de l'étude sur la valeur économique des paysages. Réalisée grâce à l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications, il s'agit d'une première étape concluante. Elle démontre clairement que la mise en valeur des paysages urbain, maritime, agroforestier, forestier et minier contribue au dynamisme des valeurs foncières et à l'attractivité touristique.

« Nous sommes très contents de cette première phase. Les paysages de la région ont une valeur inestimable à nos yeux, mais cette revue de littérature nous permet de confirmer qu'ils ont probablement un apport significatif à notre économie. Nous entamons les prochaines étapes de l'étude sur la valeur économique des paysages avec beaucoup d'enthousiasme », affirme Daniel Robitaille, président de Développement Côte-de-Beaupré qui assure la gestion administrative de *l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale*.

DE NOMBREUSES RETOMBÉES

Menée par les professeurs et chercheurs Étienne Berthold, Guy Mercier et Nancy Gélinas de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval à la demande des partenaires de *l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la région de la Capitale-Nationale*, cette revue de littérature s'appuie sur une série de fiches de lecture qui permettent de démontrer l'existence de bénéfices économiques significatifs découlant de la protection et de la mise en valeur des paysages.

Divisée en deux volets, l'analyse a d'abord permis de confirmer la contribution du paysage aux valeurs foncières en fonction de cinq (5) types de paysages : urbain, maritime, agroforestier, forestier et minier. À l'exception du paysage minier, les milieux naturels ont une grande valeur ajoutée sur les prix de vente des propriétés privées. Le deuxième volet, quant à lui, permet de conclure que les retombées économiques liées à la présence des paysages mentionnés sont étroitement reliées à l'augmentation de l'attractivité touristique. En d'autres termes, il y a bel et bien des bénéfices économiques concrets reliés aux paysages régionaux !

Rappelons que *l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la région de la Capitale-Nationale* a été renouvelée en 2019 par le biais d'une participation bonifiée jusqu'en 2022 des MRC de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, Portneuf et l'Île-d'Orléans, de

la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), du Secrétariat à la Capitale-Nationale, de Tourisme Charlevoix et du ministère des Transports du Québec.

À PROPOS DE DÉVELOPPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Organisme à but non lucratif, Développement Côte-de-Beaupré a pour mission de favoriser et soutenir l'émergence de projets structurants qui visent le développement de l'économie et de l'emploi de la région. Fort de son rôle rassembleur, Développement Côte-de-Beaupré offre des services pour les entrepreneurs et les acteurs du développement économique et favorise la réalisation de projets d'entreprises privées ou collectives.

— 30 —

SOURCE

Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la région de la Capitale-Nationale
[site internet](#) | [Facebook](#) |

CONTACT MÉDIA

Anne-Elisabeth Benjamin | anneelisabeth@fernandezcom.ca |
C 514 912-8157